



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Meurthe-et-Moselle

## **SERVICE DES ETABLISSEMENTS ET DES ELEVES**

Nancy, le 28/09/2022

Affaire suivie par :  
Anne CHARLIER-SIGRIST  
Bureau Vie scolaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

Tél : 03.83.93.56.19.

Mél : [anne.charlier@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.charlier@ac-nancy-metz.fr)

9 rue des Brice  
Rond Point Marguerite de Lorraine  
C0 30 013  
54035 NANCY CEDEX

Le Recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école,  
  
S/C Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale

**Objet** : Stages de réussite - vacances d'automne 2022

**Références** : Note ministérielle du 1er février 2008, courrier DGESCO du 23 mars 2018 et note gouvernementale du 29 mai 2020

Pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles, les stages de réussite sont reconduits pour les vacances d'automne 2022. Les stages sont destinés aux élèves du CP au CM2, ils contribuent à consolider ces apprentissages et à combler d'éventuelles lacunes dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture ou des mathématiques. Ils ont une durée totale de 15 ou 12 heures, à raison de 3 heures par jour durant 5 ou 4 jours.

Ces stages constituent une opportunité pour les élèves et méritent l'adhésion des enseignants et des familles.

**Repérage des élèves** :

Ces stages doivent s'articuler avec les actions mises en place au sein de l'école. Il importe que les enseignants disposent d'un maximum d'informations concernant les difficultés des élèves pris en charge.

Les sessions de stages se dérouleront pendant les vacances d'automne, du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2022 **OU** lundi 31 octobre et du mercredi 02 au vendredi 04 novembre 2022.

**Modalités organisationnelles** :

Vous prendrez l'attache de la commune ou de la communauté de communes ou du syndicat intercommunal scolaire pour arrêter le lieu d'implantation des stages, en lien avec l'Inspecteur de votre circonscription ou le Chef d'établissement si le stage a lieu en collège.

Plusieurs écoles pourront se regrouper dans un dispositif sous la coordination de l'Inspecteur de la circonscription. Deux modules seront proposés durant les vacances scolaires d'automne.

En cas de nécessité (petits effectifs), vous devrez procéder pour une même école au regroupement des élèves dans un dispositif unique.

L'accord des parents doit être préalablement recueilli avant la mise en place de ce dispositif totalement pris en charge.

.../...



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Meurthe-et-Moselle

Les enseignants remplaçants et les enseignants sur poste spécifique peuvent également participer à l'encadrement.

Il vous appartient de recenser les enseignants volontaires. Dans le cas où le nombre de volontaires dépasse vos besoins, vous en informerez l'Inspecteur de votre circonscription en précisant si l'enseignant est prêt à se déplacer pour encadrer un stage sur un autre lieu. Il ne sera versé aucune indemnité de déplacement pour les enseignants encadrant les stages de réussite.

Afin d'organiser au mieux ces stages, je vous remercie de compléter le tableau enquête disponible sur l'interface directeur et de le retourner à l'Inspecteur de votre circonscription pour le **lundi 10 octobre 2022 au plus tard**.

Aucune demande, passée cette date, ne pourra être prise en compte pour des raisons d'organisation et de répartition budgétaires.

Les stages accordés ou éventuellement refusés vous seront notifiés par votre Inspecteur de circonscription dans les meilleurs délais.

Les enseignants devront retourner à leur Inspecteur l'attestation individuelle de paiement dès la fin du stage.

Je vous remercie pour votre implication dans l'organisation de ces stages de réussite qui contribuent aux progrès des élèves.

Pour le Recteur,  
Et par délégation,  
Le Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle,

Signé

Philippe TIQUET